

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROMAIN



AVIS PUBLIC - RÈGLEMENT N°2018-308

---

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**  
SUR LE

**PROJET DE RÈGLEMENT NO2018-308 VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT DE  
CONSTRUCTION NO 2012-258 AFIN DE METTRE À JOUR LES RÉFÉRENCES EN LIEN  
AVEC LE CODE NATIONAL DU BÂTIMENT**

---

Aux personnes et organismes intéressés par un projet de règlement modifiant le règlement de construction de la municipalité.

AVIS est, par les présentes, donné par le soussigné :

QUE le conseil municipal, suite à l'adoption, par sa résolution numéro 2018-05- à sa séance du 14 mai 2018, du projet de règlement numéro 2018-308 intitulé PROJET DE RÈGLEMENT N° 2018-308 VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NO 2012-258 AFIN DE METTRE À JOUR LES RÉFÉRENCES EN LIEN AVEC LE CODE NATIONAL DU BÂTIMENT, tiendra une assemblée publique de consultation le **11 juin à compter de 19h00**, dans la salle du conseil située au 290, rue Principale, Saint-Romain, en conformité des dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1);

- **Que le projet vise à :**
  - a. Mettre à jour la réglementation en lien avec le Code national du bâtiment, version 2010.

QU'AU cours de cette assemblée publique, le Maire (ou un autre membre du conseil désigné par le Maire) expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet ;

QUE ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, aux heures ordinaires de bureau;

DONNÉ À Saint-Romain

CE VING-TROISIÈME JOUR DE MAI 2018

*Jacinthe Maher*

Jacinthe Maher

Directrice générale / Secrétaire-trésorière